

Actif	Valeurs au 30/09/25			Valeurs au 30/09/24
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	15 847	15 847		115
Fonds commercial (1)	375 000		375 000	360 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel, outillages industriels	833 168	640 834	192 334	301 336
Autres immobilisations corporelles	1 068 841	538 264	530 577	631 555
Immobilisations corporelles en cours	170 671		170 671	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	9 319		9 319	9 319
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	30 057		30 057	21 844
Total de l'actif immobilisé (I)	2 502 902	1 194 945	1 307 957	1 324 169
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	172 535		172 535	155 992
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	123 958		123 958	81 473
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)				
Autres créances (3)	166 694		166 694	51 896
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	513 608		513 608	653 307
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	569 200		569 200	409 597
Charges constatées d'avance (3)	81 558		81 558	33 074
Total de l'actif circulant (II)	1 627 553		1 627 553	1 385 340
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total de l'actif (I + II + III + IV + V)	4 130 456	1 194 945	2 935 510	2 709 508
(1) Dont droit au bail	115 000			100 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Passif

Valeurs
au 30/09/25

Valeurs
au 30/09/24

Capitaux propres

Capital (dont versé : 20 000)

20 000

20 000

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

2 000

2 000

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

1 684 694

1 562 771

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

174 591

271 923

Situation nette

1 881 285

1 856 694

Subventions d'investissement

54 919

82 608

Provisions réglementées

Total des capitaux propres (I)

1 936 205

1 939 303

Autres fonds propres

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

Total des autres fonds propres (I) Bis

Provisions

Provisions pour risques

Provisions pour charges

Total des provisions (II)

Dettes (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

528 868

463 226

Emprunts et dettes financières diverses (3)

12 276

18 505

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés

261 170

117 146

Dettes fiscales et sociales

196 569

171 069

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

423

260

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

Total des dettes (III)

999 305

770 206

Écarts de conversion passif (IV)

Total du passif (I + II + III + IV)

2 935 510

2 709 508

(1) Dont à plus d'un an

402 263

360 503

(1) Dont à moins d'un an

597 042

409 703

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs



Annexe aux comptes annuels

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes ont été établis par le responsable de l'entité.
L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG, modifié par règlement 2016-07 du 4 novembre 2016).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- image fidèle
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuits et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après réduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

une provision pour dépréciation des stocks est égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Note sur le bilan actif

Fonds commercial

Désignation	Valeur nette	Achetés	Réévalués	Reçus en apport
Fonds commercial "Minimes"	170 000	170 000		
Fonds commercial "Dupuy"	90 000	90 000		
Droit au bail "Breguet"	100 000	100 000		
Droit au bail "Balma"	15 000	15 000		
Total	375 000	375 000		

Immobilisations et amortissements

Immobilisations	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immob. fin ex.
Immobilisations incorporelles	375 847	15 000		390 847
Immobilisations corporelles	1 888 068	184 613		2 072 680
Immobilisations financières	31 162	8 213		39 375
Total	2 295 077	207 826		2 502 903
Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	15 732	115		15 847
Immobilisations corporelles	955 176	223 922		1 179 098
Total	970 908	224 037		1 194 945

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	30 057		30 057
De l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	166 694	166 694	



Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	29 611
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
Total	29 611

Charges constatées d'avance

Ces charges ne sont composées que des charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Note sur le bilan passif

Composition du capital social

Désignation	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital au début de l'exercice	200	10
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital en fin d'exercice	200	10

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	528 868	126 605	402 263	
Emprunts et dettes financières divers				
Groupes et associés	12 276	12 276		
Fournisseurs et comptes rattachés	261 170	261 170		
Dettes fiscales et sociales	196 569	196 569		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Autres dettes	423	423		
Produits constatés d'avance				
Total	999 305	597 042	402 263	

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	874
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 985
Dettes fiscales et sociales	122 229
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	130 088



Engagements financiers

Engagements donnés

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garantie donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	97 623					97 623
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails	22 604					22 604
Contrats de location financement						
Total	120 227					120 227

	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
Total	120 227					120 227

Crédit-bail

		Valeur d'origine		Amortissements		Montant pris en charge dans l'exercice	
				Cumuls exerc. antérieurs	Dotations exercice		
Terrains		45 208				5 023	
Constructions							
Inst. matériels et outillages							
Autres immobs corporelles							
Immobilisations en cours							
Total		45 208				5 023	

				Cumuls exercice antérieurs	Redevances payées Exercice	Total		
				7 535			5 023	12 558
Total				7 535	5 023	12 558		

	Valeur restant à payer				Valeur résiduelle			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Terrains	10 046	22 604		32 650				
Constructions								
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs. corpor.								
Immobilisations en cours								
Total	10 046	22 604		32 650				



A.I.2.F.
Société à responsabilité limitée

au capital de 20 000 euros

**Siège social : 31 avenue des Minimes
31200 TOULOUSE**

805036308 RCS TOULOUSE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 04 décembre 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 174 591,19 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	174 591,19 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 750,00 euros par part	150 000,00 euros
Le solde	24 591,19 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 1 709 285,44 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 04 décembre 2025.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

100 000,00 euros, soit 500,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 :

100 000,00 euros, soit 500,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2024 :

150 000,00 euros, soit 750,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 04 décembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance